Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 53 (1924)

Heft: 4

Rubrik: Quelques leçons illustrées au moyen du livre d'histoire du canton de Fribourg, de M. Castella

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

QUELQUES LEÇONS ILLUSTRÉES

au moyen du livre d'histoire du canton de Fribourg, de M. Castella

L'ancien régime

But. — Cette étude nous montrera pourquoi et comment les idées révolutionnaires se sont emparées des esprits. On suivra la désaffection croissante du peuple pour le patriciat. Il importera d'attirer l'attention des élèves sur :

1° Le privilège.

2° La non-participation de l'ensemble du peuple au gouvernement réservé à une oligarchie.

3° L'administration peu progressiste, mais économe.

4° Le caractère agricole du canton ; la capitale ayant perdu son caractère de centre industriel.

I. Intuition : Prendre des faits dans le milieu ambiant. On fera observer que certains individus (des élèves, par exemple) prennent un certain ascendant sur leurs concitoyens. La fortune, les talents, l'intelligence, la volonté attirent autour d'eux quantité d'adhérents qui épousent leurs idées et favorisent leur ascension.

II. Enoncé du but : Dans la leçon qui va suivre, je me propose de vous faire voir que des personnes devenues influentes, par les richesses ou le service mercenaire, ont réussi à se hisser au gouvernement et à accaparer l'Etat au profit de quelques privilégiés. Ce fut l'œuvre du patriciat de l'ancien régime.

III. Elaboration didactique : *Qu'entend-on par ancien régime ?* On désigne ordinairement par là les institutions qui disparurent à la révolution française.

N.-B. — On fera remarquer que l'ancien régime n'a pas été créé en un jour. C'est une suite de circonstances plus au moins fortuites qui l'ont amené à son complet développement.

1° Ce fut d'abord le désintéressement du peuple pour les affaires publiques.

2° Ce fut surtout le contre-coup de la réforme. Celle-ci fit naître la méfiance contre les étrangers et contre tous ceux qui n'étaient pas nés sur les terres de la République fribourgeoise.

N.-B. — On lira avec fruit les restrictions apportées par le gouvernement V. Castella, p. 329.

Organisation de l'ancien régime :

1. **Le Grand Conseil** ou **Deux-Cents :** Il se réunissait une fois par semaine. Il discutait les lois et ordonnances, les traités et affaires de la Diète. Il exerçait le droit de grâce.

2. **Petit Conseil :** Il siégeait chaque jour. Il était divisé en plusieurs Chambres : Conseil de guerre, chambre des graines, chambre des écoles, chambre des forêts.

3. **L'avoyer :** Présidait le Petit Conseil, fonctionnait comme tribunal criminel, fonctionnait comme cours d'appel civile.

4. **La Chambre secrète :** Elle était à vrai dire l'autorité suprême. Ses attributions lui donnaient un pouvoir redoutable : *a)* Elle nommait le Grand Conseil ou Deux-Cents ; *b)* Elle pourvoyait aux places vacantes dans le Petit Conseil ; *c)* Elle censurait les magistrats y compris ses propres membres ; *d)* Elle avait l'initiative des lois.

(Importance de cette Chambre ; son influence sur les autres pouvoirs ; notions sur le pouvoir absolu, sur l'autocratie, sur l'oligarchie).

N.-B. — Le maitre saura bien établir le résumé et l'approprier à la classe qu'il dirige. Il profitera des leçons d'instruction civique pour répéter les notions données en histoire. Il comparera notre gouvernement avec celui d'autrefois ; les droits du peuple d'autrefois et ceux d'aujourd'hui. On tirera des conclusions pratiques pour la formation de la conscience civique et patriotique de nos futurs citoyens.

Le patriciat et la vie économique *(V. Castella, p. 351)*

I. Rappel du connu : On insistera surtout sur l'organisation de l'ancien régime.

II. But : Nous venons de voir comment était organisé l'ancien régime. Voyons, aujourd'hui, comment il gouvernait.

III. Donné concret : Faire voir que le commerce et l'industrie ne suffisent pas à l'alimentation d'un pays ; que l'agriculture est indispensable ; que Fribourg était surtout un pays agricole ; que les produits peuvent manquer : faute de bras, exportation, etc.

IV. Exposé : On relèvera 1° *le rôle du service mercenaire* qui, à la fois, enlevait des bras aux ateliers et donnait de l'occupation aux gens sans emploi. Suivant les époques, ce fut une gêne ou un allégement. 2° Que l'Etat intervint pour remédier à la crise : *a)* Il établit des règlements pour métiers (inefficaces) ; *b)* Il établit l'ère des droits régaliens : monopole du sel, de la poudre, de la chasse et de la pêche ; *c)* L'Etat lutta contre le paupérisme en distribuant des aumônes en argent et en nature (drap, sel) ; *d)* Il promulgua « les lois somptuaires » pour refréner le luxe des vêtements et de la parure ; *e)* Il défendit l'achat de vins étrangers ; *f)* Il essaya de créer de nouvelles industries, d'en faire renaître d'anciennes en accordant d'importants subsides.

Conclusion : Le patriciat savait faire bon usage de l'autorité qu'il s'arrogeait. Il employait les finances de l'Etat à bon escient : pour lutter contre le paupérisme ; pour soutenir l'industrie du pays. Il promulgua d'importants et bienfaisants décrets.

Le patriciat et l'agriculture *(V. Castella, p. 356)*

Intuition : Exposer les moyens qu'emploie aujourd'hui le gouvernement pour soutenir l'agriculture. (Subsides — vente de fourrages à prix réduits — encouragements à l'élevage — prime pour bonne tenue de ferme — pour assainissement des marais, etc.)

Leçon : L'ancien régime ne resta pas indifférent aux progrès de l'agriculture. Les charges féodales, qui grevèrent la terre jusqu'en 1798, rendirent néanmoins impossible une amélioration profonde de l'état de l'agriculture.

Charges féodales	1° Charges personnelles	servage	
		corvées	journées de charrois » » charrue.
	2° Charges réelles	*a)* La dîme	prélèvement annuel opéré sur le produit brut de certaines récoltes.
		b) Le cens	droit périodique et irrachetable, payable en nature ou en espèces, à un bénéficiaire ecclésiastique ou privé.
		c) Les lods	droit de mutation sur le transfert de propriétés immobilières.

Insister sur le fait que les charges féodales ont fait des paysans un parti révolutionnaire. La classe paysanne fut gagnée « aux idées nouvelles » par l'espoir de leur libération des charges économiques qui pesaient sur eux.

Améliorations apportées par le régime patricien, dans l'économie agricole : *a)* Il défendit d'imposer à la propriété foncière de nouvelles dîmes et de nouveaux cens ; *b)* Il ordonna le desséchement des marais ; *c)* Il encouragea de nouvelles cultures (trèfle, luzerne, pomme de terre) ; *d)* Il préconisa l'irrigation, l'emploi rationnel des engrais, une meilleure administration de l'économie forestière.

Conclusion : Le gouvernement oligarchique essaya de réaliser quelques progrès en agriculture. Le paysan ne suivait pas le courant à cause des redevances qu'il devait acquitter ou par esprit de routine et d'opposition.

Le patriciat et l'Eglise *(V. Castella, p. 361)*

Rappeler l'œuvre du gouvernement pour défendre la foi des aïeux au moment de la réforme.

Il négocia la suppression de la Valsainte. (Ceci sera repris à propos de l'insurrection de Chenaux.) Il surveillait de près l'administration des biens ecclésiastiques.

Il se préoccupait de la nomination des évêques.

Conclusion : Au point de vue religieux, le gouvernement oligarchique se montrait peu soucieux des immunités ecclésiastiques. Il lui revient l'honneur d'avoir maintenu chez nous la religion traditionnelle.

Application : a) *Lecture* : Cours supérieur : 27me lecture, p. 236 ; 28me lecture, p. 240.

Semsales. TH. SCHNEUWLY.

BIBLIOGRAPHIE

Etudes, revue catholique bimensuelle d'intérêt général ; ab. 6 mois : 21 fr. ; par an : 40 fr. français. 5, Place Mithouard, Paris.

20 janvier. — L. Roure : Occultisme, spiritisme, théosophie. — L. Jalabert : Le cinéma éducateur. — P. Dudon : Un témoin du renouveau catholique : Albéric de Blanche. — J. de l'Hopital : Un cas de conscience (nouvelle). — P. Doncœur : Bulletin de littérature spirituelle. — L. de Mondadon : Poésie et poètes en 1923. — J. Boubée : Catholiques et protestants en Angleterre. — Revue des livres.

5 février. — J. Huby : Peintre et moine. — H. Gauthier : le P. Deschevrens. — L. Jalabert : Le cinéma éducateur (suite). — Ch. Albert : Guerre et finances. — René Salomé : Chronique dramatique. — P. Dudon : Chronique d'histoire religieuse chez les protestants. — Y. de la Brière : Les associations diocésaines. — Revue des livres.

20 février. — P. Castillon : Sur la dénatalité française. — G. Charbonneaux : La renaissance de Reims. — L. Jalabert : L'avenir des écoles françaises en Turquie. — L. de Grandmaison : La gloire du stade et la morale olympique. — L. de Mondadon : La libre-pensée à la fin du XVIIme siècle. — P. Dudon : Chez les protestants (suite). — J. Boubée : Le Nicaragua religieux. — Revue des livres.